

**Convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'ouvrage n° Z1901019COV
entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Coudoux pour la
reprise du réseau d'eau potable dans le cadre du réaménagement
de l'avenue Frédéric Mistral**

Avenant n°1

La Métropole Aix-Marseille-Provence

Dont le siège est sis : Le Pharo, 58 Bd Charles Livon, 13007 Marseille

Représentée par sa Présidente ou son représentant en exercice dument habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domiciliés audit siège

Désignées ci-après « La Métropole »

D'une part,

La Commune de Coudoux

Dont le siège est sis : Mairie, Place Jean Lapierre, 13111 COUDOUX

Représentée par son Maire en exercice, dument habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domicilié audit siège

Désignée ci-après « la Commune »

D'autre part

Ensemble dénommées « Les Parties »

Article 1 – Objet de l'avenant n°1 à la convention

Le présent avenant a pour objet de modifier l'objet et l'annexe financière de la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage n° Z1901019COV.

En effet, lors de la réalisation des travaux de terrassement, il est apparu nécessaire en terme d'exécution de renouveler 4 branchements d'eaux usées présents dans l'emprise du chantier.

Par ailleurs, les travaux projetés sur le réseau public d'eau potable dans le cadre de cette convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage ont été plus limités que projetés.

L'enveloppe globale de l'opération évolue de 60.602,00€HT, soit 72.722,40€TTC, à 74.900,00€HT, soit 89.880,00€TTC, soit 23,6% d'augmentation.

Les montants de la convention sont ainsi adaptés :

Compétence	Montant convention €HT	Montant avenant 1 €HT	variation
Eau potable	60.602,00	54.100,00	-10,7%
Assainissement	0,00	20.800,00	
Pluvial	0,00	0,00	
DECI	0,00	0,00	
Total	60.602,00	74.900,00	+ 23,6%

Article 2 – Divers

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le présent avenant entrera en vigueur dès sa transmission en Préfecture et sa notification aux parties.

Fait à

Le

Pour la Commune de Coudoux

Fait à

Le

Pour la Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence,

Le Vice-Président Délégué
Transition écologique et énergétique,
cycle de l'eau, mer et littoral

Le Maire

Didier REAULT

ANNEXE modifiée

Compétences Eau et Assainissement

Plan de financement des opérations

<i>Libellé de l'opération</i>	Reprise du réseau d'eau potable et renouvellement de 4 branchements eaux usées dans le cadre du réaménagement de l'avenue Frédéric Mistral à Coudoux				
DEPENSES (€)	HT			TVA	TTC
Nature	AEP	EU	Total		
Etudes	2 100,00	800,00	2 900,00	580,00	3 480,00
Travaux	52 000,00	20 000,00	72 000,00	14 400,00	86 400,00
TOTAL	54 100,00	20 800,00	74 900,00	14 980,00	89 880,00

FINANCEMENT (€)			
Financeurs	Dispositif	AEP	EU
Métropole	Autofinancement	64 920,00	24 960,00
TOTAL		64 920,00	24 960,00